



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_16
id. 1664

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES
ET AIDES PARTICULIÈRES - MODIFICATION DE LA LISTE DES
CENTRES AGRÉÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les établissements scolaires publics et privés, de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques.

Elle donne également la possibilité aux familles les plus en difficulté que leurs enfants puissent participer à ces séjours, grâce au versement d'aides particulières.

Le règlement d'intervention général a été approuvé par délibération du 17 octobre 2018 et modifié par délibération de l'Assemblée départementale du 14 février 2022. Il régit les modalités de gestion de cette politique et fixe, notamment, la liste des centres d'accueil, agréés par le Département ouvrant droit à une subvention majorée.

Le centre « Altitude 2000 » à Porté-Puymorens a reçu un avis favorable de la part de la Préfecture des Pyrénées-Orientales quant à sa classification d'établissement recevant du public (type R avec hébergement et O de 4^{ème} catégorie) lui permettant désormais de proposer des séjours en période hivernale.

À cet effet, il est nécessaire d'actualiser la liste desdits centres et, par voie de conséquence, le règlement général d'intervention départemental précité. Aucune autre disposition du règlement n'est modifiée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Éducation, enseignement supérieur, sport,

Vu le règlement d'intervention général relatif aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques approuvé par délibération du conseil départemental du 17 octobre 2018 et modifié par délibération du conseil départemental du 14 février 2022,

Considérant l'avis de la Préfecture des Pyrénées Orientales quant à la classification d'établissement recevant du public pour le centre « Altitude 2000 » à Porté Puymorens,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la modification du règlement général d'intervention relatif aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides particulières, tel que ci-annexé dans sa nouvelle version.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 07/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1924-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL